

Master 2 sciences humaines et sociales- mention philosophie parcours culture et santé (2022-2027)

Année 2026-2027

MATIERES semestre 3	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)	Mutualisé	Porteur
	CM	TD	CC	TE	TO			
UE 1 : Enseignements fondamentaux (4 matières au choix parmi 7)						24		
Epistémologie de la Médecine et de la psychiatrie (17310075)	24				X	6	M2 PC	M2 CS
Ethique et bioéthique (17310076)	24				X	6		M2 CS
Histoire et philosophie de la médecine (17310077)	24			X		6	M2 LHPST	M2 CS et Lyon 1
Santé Publique & Société (17310078)	24		X			6		M2 CS
Philosophie du corps : récits, techniques, imaginaires (17310079)	24			X		6		M2 CS et Lyon 1
Anthropologie de la santé (17310080)	24		X			6		M2 CS et Lyon 1
Méthodes empiriques en sciences sociales (17240078)	20		X			6	M2 TREE, M2 PPJE	M2 TREE
UE 2 : Outils						6		
Module introductif (Obligatoire pour les non titulaires d'un M1 en philo) (CM 17310081 et TD 17310192)	16	8	Att.			0	M2 TREE, M2 LHPST (sf 8h TD pas pour LHPST)	M2 TREE
Méthodologie (17310164)		12	Att.			0		M2 CS
Langue vivante de spécialité (17310122)		18	X			4	M2 TREE	M2 CS
Actualité de la recherche: suivi de séminaires et colloques (17310006)		12	Att.			2		
TOTAL Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 158 à 162 (avec 5 matières dans UE1)					30		

MATIERES Semestre 4	Nombre d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)	Mutualisé	Porteur
	CM	TD	CC	TE	TO			
UE 1 : Enseignements fondamentaux						30		
Mémoire de recherche (99000944)				X		23		
Méthodologie (17310164)		12	Att.			3		M2 CS
Stage (99010523)		60	Att.			3		
Actualité de la recherche : suivi de séminaires ou colloques (17310144)		6	Att.			1		
TOTAL Semestre 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 78					30		
TOTAL Semestre 3 et 4	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 236 à 240					Heures portées par M2 CS : 144hCM et 42hTD soit 216+42=258h *		

* : Concernant les heures portées par le M2 CS, il convient de noter que le M2 participe à une convention tout comme le M2 LHPST consistant à ce que les enseignants de Lyon 1 qui effectuent des cours dans ces deux diplômes voient leurs heures déclarées à Lyon 1 et prises en compte dans leur service de Lyon 1. Lyon 3 rembourse ces heures à hauteur de 50% à Lyon 1. La convention prévoit la réalisation de 216 heures maximum par les enseignants de Lyon 1 dans les deux diplômes. Côté Lyon 3, les heures sont saisies en bénévolat.